

Wallonie 87 :

Les enjeux économiques, politiques et culturels

par Michel COLLINGE

Assistant au département de sociologie
de l'Université Catholique de Louvain

et Michel QUÉVIT

Professeur de développement régional à l'Université Catholique de Louvain

★

Présenter l'année 1987 en Wallonie relève d'un défi.

L'ensemble de la politique nationale et même européenne a sans conteste influencé les enjeux économiques, politiques et culturels en Wallonie. D'autre part, l'interaction des enjeux économique, communautaire et culturel semble se confirmer dans la Wallonie de 1987.

Tout ne pouvait être abordé dans les limites de ce texte. Des choix ont dû s'opérer.

Dans une première partie, nous analyserons la situation économique de la Wallonie en 1987. L'accent sera mis sur son évolution et ses implications structurelles et conjoncturelles. Cette analyse nous conduira à nous interroger, dans la perspective européenne de 1992, sur le concept de Belgique à deux vitesses qui a été au centre du débat de politique économique.

Un second chapitre traitera des enjeux communautaire et électoral. Les développements de l'affaire Happart durant 1987 a fait naître autour de cette problématique une symbolique liée aux principes fondamentaux de notre système politique. Les élections, issues de la crise fouronnaise, ont clairement montré le parallélisme entre les enjeux économiques et communautaires en Wallonie.

Enfin, nous terminerons par une analyse de la problématique culturelle au travers du sentiment d'appartenance, permettant de percevoir le phénomène d'identité en Wallonie. L'étude du sentiment d'appartenance en Wallonie montre que l'identité est associée à la problématique économique de la région wallonne.

I. La situation économique de la Wallonie en 1987.

La situation économique de la Wallonie doit s'apprécier tant en fonction de l'évolution structurelle que conjoncturelle de l'économie européenne et belge. En effet, l'économie wallonne largement exportatrice dans l'ensemble européen dépend étroitement des mouvements conjoncturels de l'activité économique européenne mais elle est aussi tributaire d'un long processus structurel de désindustrialisation dans les secteurs lourds de son économie et tout particulièrement le secteur de la métallurgie. Rappelons que le bloc sidérurgie-non-ferreux et fabrications métalliques représente encore 44 % de la production industrielle wallonne et qu'il constitue 53,6 % des livraisons industrielles étrangères de la région contre 45,4 % pour l'ensemble de l'économie belge.

C'est à ces deux niveaux — structurel et conjoncturel — qu'il importe donc d'apprécier l'avenir économique de cette région. Certes, comparée à la Flandre moins marquée par un tissu industriel traditionnellement vieilli, l'écart économique entre les deux régions déjà constaté au début des années 70 s'est maintenu. C'est ce qui a conduit certains responsables politiques flamands à parler de Belgique à deux vitesses. Le débat de politique économique des pouvoirs publics en 1987 a fortement été marqué par ce type de discours dont la finalité politique et idéologique est évidente. Dans la réalité, il importe de faire la part entre la réalité économique concrète dans sa double dimension structurelle et conjoncturelle et la signification politique qui en est tirée. Tel est le but de la première partie de cet article.

A. L'ÉVOLUTION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE WALLONNE ET SES IMPLICATIONS EN 1987.

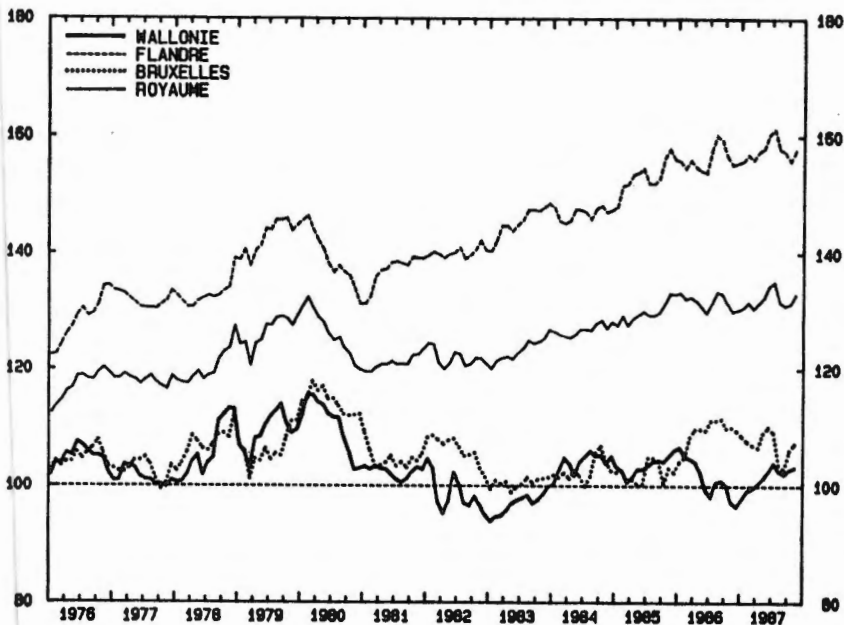
L'évolution structurelle de l'économie wallonne au cours des deux dernières décennies, s'est caractérisée par deux mutations importantes dont les effets négatifs vont se faire sentir aux travers de la politique d'austérité menée par le gouvernement belge depuis quatre ans.

La perte de compétitivité de l'industrie wallonne sur le plan européen et mondial ont entraîné des restructurations fondamentales dans le domaine du textile, de la métallurgie et de l'énergie au travers de plans financés principalement par les pouvoirs publics. Ces diverses restructurations se sont concrétisées principalement par des investissements défensifs ou de rationalisation qui ont entraînés des pertes d'emplois sérieuses sans qu'il ne fut entamé de la part des pouvoirs publics de politique de reconversion industrielle. Dès ce moment, l'écart écono-

mique entre la Wallonie et la Flandre n'a fait que s'amplifier pour arriver à un point de non retour.

C'est ce qu'indique clairement le tableau I relatif à l'évolution de la production industrielle régionale. A l'indice 100 en 1970, la production industrielle wallonne oscille autour de la barre de 100 tandis que celle de la Flandre atteint l'indice 155. D'un côté, la production industrielle stagne tandis que de l'autre, elle s'envole... (1).

TABLEAU I
Production industrielle régionale
Indices 1970 = 100 (VSE, MM 3 M)



Sources : IRES.

Parallèlement aux pertes d'emplois dans l'industrie, l'économie wallonne a, d'autre part, connu une progression importante de son emploi dans les services. Cette progression n'a certes, pas compensé les pertes de l'emploi industriel mais elle a ammorti le choc social inhérent aux restructurations. Cependant, élément essentiel de la compréhension de la dynamique économique en Wallonie, le développement du secteur tertiaire

(1) Ministère de la Région Wallonne, Tableau de Bord de l'économie wallonne, mise à jour de mars 1988.

s'est concentré principalement dans les services de consommation : administration publique, santé, enseignement...

C'est ce qui apparait au tableau II relatif à l'évolution de l'emploi par provinces de 1973 à 1982 à partir d'une analyse Shift-Share (2). Pour la Wallonie, les pertes d'emploi se sont concentrées dans l'industrie

TABLEAU II
Evolution de l'emploi 1973-1982 (analyse Shift-Share)

<i>Provinces</i>	<i>Différentiel</i>	<i>Net shift</i>	<i>Secteurs +</i>	<i>Secteurs -</i>
Anvers	+	+	Services de production et de consommation	Industrie
Flandre Occidentale	+	+	Services de production et de consommation	Industrie
Flandre Orientale	+	-	Services de production et de consommation	Agriculture et industrie
Limbourg	+	+	Services de production et de consommation	Agriculture et industrie
Brabant Flamand	+	+	Services de production et de consommation	Agriculture et industrie
Liège	-	-	Services de consommation	Agriculture et industrie
Hainaut	-	-	Services de consommation	Agriculture et industrie
Namur	+	+	Services de production et de consommation	Agriculture et industrie
Luxembourg	+	+	Services de consommation	Industrie
Brabant Wallon	+	+	Services de production et de consommation	Agriculture et industrie
Bruxelles Capitale	-	-	Services de production et de consommation	Agriculture et industrie

Sources : M. Quevit. Rider.

et l'agriculture et les gains d'emploi dans les services de consommation tandis que toutes les provinces flamandes voient s'accroître leur emploi tant dans les services de production que dans les services de consommation.

De cette double constatation, une première conclusion s'impose à savoir que la politique des pouvoirs publics s'est efforcée non pas de

(2) M. QUÉVIT, Territorial Desequilibria and Regional Politics in Belgian Context, V^e Conférence de la Confédération Européenne des Associations nationales d'économie, Bormio, Italie, juin 1986.

reconvertir le tissu productif régional mais de suppléer aux pertes d'emplois industriels par la création d'emplois non productifs largement dépendants du financement public. Cette « politique défensive » des pouvoirs publics mise en place au cours des années 60-70 aura pour résultat que les politiques d'austérité des pouvoirs publics entre 1984 et 1987 produiront des effets négatifs plus sensibles sur l'économie wallonne que sur le reste du pays puisqu'elle a porté non seulement sur la restructuration des secteurs industriels mais aussi sur la compression de l'emploi dans l'ensemble des secteurs publics et parapublics (enseignement, santé, communication, pouvoirs locaux, etc...). Rares furent, dès lors, les catégories socioprofessionnelles qui ne furent pas touchées par l'austérité. Nous voudrions en prendre pour preuve la situation du chômage.

Le taux de chômage en Wallonie atteint en 1987 le score de 22 % contre 14 % en Flandre. En outre, depuis 1985, nous assistons à un léger recul du chômage en Flandre tandis que cette tendance ne s'est guère manifestée en Wallonie (3). En 1987, le chômage a augmenté de 11.000 unités au Sud du pays et seulement de 3000 unités au Nord. Plus manifeste encore d'un déséquilibre structurel entre les deux régions est la situation du chômage selon le sexe. En Wallonie, le taux de chômage masculin est particulièrement élevé comparé à la Flandre : 17 % de chômeurs contre 8 %. Le chômage féminin reste très élevé dans les deux régions mais l'écart y est moindre : respectivement 30 % et 23 %.

Cet impact plus sévère de la politique d'austérité du gouvernement belge sur l'économie wallonne est à mettre en relation avec les résultats électoraux de 1987 que nous analyserons plus loin. Notons simplement que ces élections législatives se sont caractérisées par un divorce entre le Nord et le Sud du pays. La Flandre a manifestement voté pour le maintien de la politique économique du Gouvernement Martens VII tandis que la Wallonie s'y est opposé en portant le parti socialiste à son score historique de 44 % des électeurs wallons.

L'évolution économique conjoncturelle de la Wallonie en 1987.

Dans ce contexte général de dépression économique, l'année 1987 laisse-t-elle entrevoir des perspectives économiques plus favorables pour la Wallonie. Dans son dernier relevé du tableau de bord de l'économie wallonne, l'IRES dresse un panorama de la situation. Il relève quelques indices positifs à savoir une croissance de la production industrielle plus soutenue qu'en Flandre (en Novembre 87, le taux de croissance s'élève à + 4,3 % en Wallonie contre + 0,0 % en Flandre). Cette situation

(3) Ministère de la Région Wallonne, *Ibidem*.

est cependant due à l'évolution favorable de la sidérurgie sous l'effet de la demande internationale (4).

Autre indication favorable, l'évolution de l'investissement. Ainsi que le constate les analystes de l'IRES, « depuis 1985, les investissements dans les industries manufacturières wallonnes semblent se redresser — sans toutefois atteindre la niveau observé en Flandre ». Après un ralentissement en 1986, ce redressement est très soutenu en 1987 et, ce également dans les services. La situation de l'économie wallonne n'est cependant pas aussi positive pour tous les indicateurs économiques. Nous avons déjà relevé la situation du chômage. En ce qui concerne les faillites et fermetures d'entreprises, après une année nettement plus favorable en Wallonie qu'en Flandre, l'année 1987 voit s'inverser la tendance avec 5,2 % de faillites et 9,8 % de travailleurs touchés par les fermetures d'entreprises alors qu'en Flandre ces évolutions sont négatives.

C'est donc à un diagnostic mitigé qu'aboutit une lecture conjoncturelle de la situation de l'économie wallonne confrontée à ses propres mutations structurelles. Dans ce contexte, doit-on parler d'une Belgique à deux vitesses ?

Quelle Belgique à deux vitesses ?

Le débat autour du concept de Belgique à deux vitesses est fondamental dans le contexte de l'évolution de la société belge tant sur le plan économique que sur le plan politique. Notons que si dans ses racines, ce concept est principalement économique, dans son instrumentalisation, il est essentiellement politique. En d'autres termes, que le constat d'une situation de disparité économique régionale est utilisé pour défendre des intérêts politiques. Il n'est d'ailleurs pas insignifiant de constater que l'idée ait été lancée publiquement par le Président de l'Exécutif flamand, Monsieur Gaston Geens. Mais, chose étonnante, la pertinence économique de ce concept a été mise en cause durant l'année 1987 par un certain nombre d'économistes wallons. Il y a tout d'abord, la position des chercheurs de l'IRES dans la publication de leur ouvrage : *Wallonie, Horizon 1992* (5). Sans mettre en cause l'écart structurel existant entre les deux régions, l'ouvrage montre que dès lors que l'on extrait des données statistiques le secteur de la métallurgie, la plupart des autres secteurs économiques wallons affichent une évolution et une santé identiques à celles de Flandre. Cette constatation est importante car elle démontrerait qu'il est plus correct de parler de Wallonie à deux vitesses que de Belgique à deux vitesses. A côté d'entreprises industrielles en prise avec des restruc-

(4) Ministère de la Région Wallonne, *Ibidem*.

(5) IRES, *Wallonie, Horizon 1992*, Ed. Deboeck, 1987.

turations importantes liées d'ailleurs à des contraintes de compétitivité internationale, il coexiste dans le tissu productif wallon un nombre non négligeable d'entreprises en parfaite santé économique et en pleine croissance. Dès lors, à terme, il est plausible d'espérer que l'économie wallonne se retrouve dans une situation nettement plus positive que ne laissent transparaître les données macroéconomiques. C'est, en tous cas, ce qui se dégage de l'analyse du portefeuille de la Société Régionale d'investissement de Wallonie (SRIW) (6). Rappelons que la SRIW a été constituée en 1979 par l'Exécutif Régional Wallon dans le double but de venir en aide aux entreprises en voie de restructuration par le biais de missions déléguées et de soutenir l'émergence d'initiatives économiques de sa propre initiative à partir de ses fonds propres. Eu égard à cette double mission, la SRIW est en prise directe avec les mutations internes de l'appareil productif wallon. Signalons pour le lecteur qu'en 1987, le portefeuille de la société pour compte propre représente quelque 120 entreprises actives et qu'en 1986, les entreprises de son portefeuille au nombre de 94 qui réalisaient déjà un chiffre d'affaires de 125 milliards, généraient une valeur ajoutée de 54,3 milliards et occupaient ensemble quelque 35.300 personnes.

De l'analyse du portefeuille de la SRIW en 1987, deux faits majeurs frappent :

- Son portefeuille est à l'image de l'industrie wallonne : il comporte des entreprises en pleine croissance et des entreprises en phase de restructuration couvrant tous les secteurs industriels hormis les secteurs restés de compétences nationales.
- La part des entreprises en croissance augmente sensiblement par rapport aux autres entreprises alors que nous nous trouvions dans une situation inverse il y a quelques années. En témoigne l'augmentation des réserves et des bénéfices reportés qui sélèvent à 703 millions contre 505 millions en 1986.

Certes, l'évolution du portefeuille de la SRIW ne peut être considérée comme totalement représentative de la structure industrielle wallonne mais elle est exemplative d'une tendance nouvelle de régénérescence de son tissu productif qui appelle dès lors une appréciation plus nuancée de son avenir.

Ces quelques constats indiquent clairement que le discours sur une Belgique à deux vitesses relève autant si pas plus d'une intention politique que d'un constat économique, ce dernier fut-il statistiquement argumenté.

(6) SRIW, Rapport Annuel 1986-1987, février 1988.

Il vise, en réalité, directement la problématique de la fédéralisation institutionnelle du pays. En effet, pour faire face aux difficultés de la crise économique qui touche toutes les régions du pays, des voix se sont élevées de plus en plus nombreuses en Flandre pour accroître les compétences et les moyens budgétaires des régions. Cette revendication est aussi portée par une partie non négligeable de l'opinion wallonne principalement d'obédience socialiste. Mais le facteur perturbateur d'une convergence interrégionale tient au fait que l'approche flamande de la réforme de l'Etat rejetait le principe d'une solidarité financière de la Flandre, région prospère, en faveur de la Wallonie comme cela se pratique dans tous les Etats fédéraux.

Il est donc fort probable que l'électorat en Wallonie ait pris conscience de l'interpénétration des enjeux économiques et des enjeux communautaires. La politique d'austérité du Gouvernement a été perçue comme avantageant la Flandre et portant atteinte à l'économie wallonne dont les efforts de redressement se sont trop longtemps faits attendre. Le gouvernement belge, ou du moins ses membres francophones ont sous-estimé l'impact des mesures d'austérité qui pour les raisons développées plus haut ont touché presque toutes les couches de la population wallonne.

La chute du gouvernement sur un problème communautaire, les Fourons avec la symbolique de Happart qui lui est liée, ont certainement contribué à associer dans le chef de nombreux électeurs même non socialistes les deux enjeux d'autant que la parti socialiste avait fait de cette symbolique l'atout majeur de sa stratégie de renversement de la coalition gouvernementale en place depuis six ans.

II. Deux enjeux politiques centraux de l'année 1987 : l'affaire Happart et les résultats des élections législatives.

Traiter de l'année politique en Wallonie ne peut se faire sans se référer au contexte général de la politique nationale.

L'année 1987 a été marqué par les effets conjugués des mesures d'austérité prises antérieurement et la problématique communautaire, plus particulièrement l'affaire Happart. Ces deux problématiques vont alimenter l'année politique 1987 dans la région Wallonne et laisser en arrière plan les actes politiques posés par l'exécutif dans le domaine de ses compétences.

Les élections de décembre vont mettre en évidence l'impact de ces problématiques.

A. L'AFFAIRE HAPPART.

Le combat de J. Happart est à la fois historique et actuel.

Il représente un mouvement de revendication local qui s'est toujours opposé au transfert de la commune de Fournon de la province de Liège à la province du Limbourg en 1962.

Il est actuel parce que son mandat de Bourgmestre a été combattu par la communauté flamande, dès la présentation de sa candidature, pour connaissance insuffisante de la langue de la région.

Le harcèlement de la tutele et les avis, rendus ultérieurement par les Chambres Flamandes du Conseil d'Etat, ont donné à J. Happart une stature d'opprimé aux yeux des wallons.

Il est alors apparu comme le garant de la démocratie. Il est en effet l'élu d'une liste recueillant près des deux tiers des votes exprimés dans la commune de Fournon. Son score personnel en fait d'ailleurs l'élu le plus plébiscité. Il incarne donc le choix d'une majorité significative des habitants de la commune.

Les Wallons soucieux de garantir le choix des électeurs communaux soutienne donc J. Happart en tant que Bourgmestre pour ce qu'il représente la majorité des habitants de sa commune. Il s'oppose en cela au point de vue flamand. Pour eux l'élection est une chose, mais d'autre part les néerlandophones attachent une valeur importante à la connaissance de langue de la région au nom de l'unité territoriale et linguistique de la Flandre manifestée à plusieurs reprises, notamment lors de la publication du décret de septembre. Le point de vue Wallon sur l'aspect linguistique tient en deux principes. Le premier relève que si l'usage du néerlandais est fait dans le cadre légal et selon les lois linguistiques en vigueur, il n'y a pas lieu d'exiger plus des mandataires de langue française dans les communes de la région flamande. D'autre part, la connaissance linguistique ne peut pas être en soi une nouvelle condition d'éligibilité. Or, la position flamande tend vers cette condition en exigeant que le Bourgmestre de Fournon ne puisse plus exercer ses fonctions pour connaissance insuffisante du néerlandais.

Pour le Nord du pays, la connaissance de la langue de la région est un préalable indispensable à l'exercice d'une fonction de responsabilité politique dès le niveau communal. Pour le Sud, le respect de l'autonomie communale et du suffrage universel ne peut mettre en péril le principe d'éligibilité. Il y va du respect d'un des principes fondamentaux de notre système politique qu'est la démocratie.

On peut mieux comprendre pourquoi J. Happart est devenu le symbole du combat Wallon et francophone. Si on ne peut nier les attaques personnelles dont est victime J. Happart, c'est au niveau des principes

fondamentaux qu'il faut comprendre l'élan de soutien à l'action de J. Happart du côté Wallon.

Le premier principe est certainement l'autonomie communale qui semble bafouée par les interminables interventions de la tutelle provinciale et les avis du Conseil d'Etat.

Le second est le principe démocratique. Celui-ci est mis en péril par la contestation de la désignation de J. Happart comme Bourgmestre, ou Premier Echevin alors qu'il fût le candidat choisi par une majorité des électeurs fouronnais.

Le troisième principe est la garantie des normes légales existantes. La raison principale qui justifie l'expulsion de J. Happart comme premier magistrat de la commune de Fouron est sa méconnaissance linguistique. Cet argument est une entorse aux conditions d'éligibilités dans la mesure où J. Happart utilise le néerlandais dans les formes requises par les lois linguistiques sur l'emploi des langues et non pas de manière permanente.

C'est en considérant les distances prises vis-à-vis de ces trois principes que l'on peut comprendre qu'en Wallonie, J. Happart est devenu un symbole de la défense des droits francophones et Wallons.

B. LES ÉLECTIONS DU 13 DÉCEMBRE 1987 (7).

En Région Wallonne, les élections législatives du 13 décembre 1987 ont été marquées par une poussée significative du Parti Socialiste, une légère augmentation du Parti Social Chrétien et du Parti Ecolo et une baisse du Parti Réformateur Libéral. Les petites listes ont, quant à elles, des mouvements en sens divers.

Le Parti Socialiste confirme sa position de première force politique de Wallonie. Avec ses 43,9 %, il atteint son plus beau score depuis 1961. Il accentue l'écart, le plus important depuis la guerre (20,7 %), qui le sépare du second parti.

Par rapport à 1985, la progression du PS, pour l'ensemble des arrondissements Wallons, est de 4,5 % à la Chambre et de 4,7 % au Sénat. Cela équivaut à 100.000 voix supplémentaires.

Depuis 1981, le PS a gagné 7,6 % des voix à la Chambre des Représentants. Cette progression est unique pour le parti. Seuls, le PLP de

(7) W. FRAEYS, Les élections législatives du 13 décembre 1987. Analyse des résultats, *Res Publica*, 1988, n° 1, pp. 5-26.

X. MABILLE, E. LENTZEN, Les élections du 13 décembre 1987 *Courrier Hebdomadaire du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP)*, n° 1179-1180, 50 p.

J.-F. ISTASSE, Les élections du 13 décembre 1987 en Wallonie, *Socialisme*, n° 205, janvier-février 1988, pp. 3-23.

1961 à 1968 et le RW de 1968 à 1971 ont fait mieux en terme de progression.

Il est important de constater que la progression du PS est commune à tous les arrondissements, Chambre et Sénat confondus. Ce sont les arrondissements de Mons-Soignies (pour le Sénat) et à Namur (pour la Chambre) qui connaissent la plus grande progression avec une augmentation de 6,1 % et 5,9 %. Les progressions les plus faibles restent relativement importantes, ainsi le montre les augmentations de 3,4 % et 3,2 % dans l'arrondissement de Tournai-Ath-Mouscron à la Chambre et au Sénat.

Le PS recueille plus de 50 % des voix dans trois arrondissements wallons : Mons (Chambre : 54,5 %), Mons-Soignies (Sénat : 50,7 %), Huy-Waremme (Chambre : 53,1 % ; Sénat 53,2 %) et Liège (Chambre : 50,2 %).

Cette analyse indique le succès indéniable du PS dans l'ensemble de la Région Wallonne.

Le Parti Social Chrétien n'a pas eu un succès uniforme sur le plan régional. S'il progresse légèrement (0,6 % à la Chambre et 0,2 % au Sénat) dans l'ensemble de la Région Wallonne, il enregistre des résultats en dents de scie dans les arrondissements. A la Chambre, il progresse dans cinq arrondissements sur treize : Charleroi (3,8 %), Mons (3,5 %), Verviers-Eupen (2,3 %), Nivelles (0,7 %), Liège (0,3 %). Au Sénat sur neuf arrondissements, le PSC progresse, dans une moindre mesure dans cinq districts électoraux : Namur (1,4 %), Mons (1,2 %), Verviers-Eupen (1,0 %), Charleroi (0,8 %), Liège (0,2 %). Le PSC enregistre des pertes substantielles dans quelques arrondissements, pour la Chambre : Thuin (— 2,9 %), Dinant-Philippeville (— 2,0 %), Soignies (— 1,5 %), Namur (— 1,0 %) ; pour le Sénat : Luxembourg (— 2,1 %), Tournai-Ath-Mouscron (— 1,7 %), Huy-Waremme (— 1,0 %).

Le PSC récolte plus de 30 % des voix, pour la Chambre, dans l'arrondissement de Verviers-Eupen (35,4%) et dans les deux arrondissements de la province de Luxembourg (Arlon-Marche-Bastogne : 34,8 % ; Neufchâteau-Virton : 33,9 %). Pour le Sénat, le PSC obtient plus de 30 % des votes valables dans les provinces de Luxembourg (34,3 %) et de Namur (30 %), ainsi que dans l'arrondissement de Verviers-Eupen (30,4 %).

Le PRL a subi la plus grande perte d'électeurs, soit 2,0 % à la Chambre et 1,5 % au Sénat. Pour la Chambre, ses pertes sont parfois considérables comme à Verviers-Eupen (— 4,7 %), Neufchâteau-Virton (— 3,8 %), Mons et Charleroi (— 3,4 %), Arlon-Marche-Bastogne (— 3,2 %). Pour le Sénat les pertes sont moins importantes. Dans la province de Namur, elles sont de — 3,3 %. A Charleroi-Thuin, la perte

du PRL est de 3 %. A Mons-Soignies et à Verviers-Eupen elle est inférieure à 3 %, soit respectivement — 2,3 % et — 2,1 %.

Pour la Chambre, le PRL progresse à Nivelles et à Thuin de 1,1 % et de 0,7 %. Pour le Sénat, la progression des libéraux est de 1,5 % à Nivelles et de 0,2 % à Tournai-Ath-Mouscron.

Notons que le parti perd sa deuxième place au profit du PSC qu'il avait conquis en 1965, 1968, 1981 et 1985.

Le Parti Ecologiste progresse globalement de 0,3 % à la Chambre et de 0,1 % au Sénat. A la Chambre, la plus forte augmentation d'Ecolo se situe dans l'arrondissement de Arlon-Marche-Bastogne (1,5 %). Il progresse de moins de 1 % dans 9 autres arrondissements : Nivelles, Soignies, Namur, Neufchâteau-Virton (0,7 %) ; Verviers-Eupen (0,6 %) ; Huy-Waremme, Liège, Tournai-Ath-Mouscron (0,4 %) ; et Dinant-Philippeville (0,1 %). Les pertes se sont concentrées dans trois arrondissements hennuyers : Charleroi (— 0,9 %), Mons (— 0,8 %) et Thuin (— 0,4 %).

Au Sénat, Ecolo progresse dans quatre arrondissements : Nivelles, Verviers-Eupen (0,7 %), Huy-Waremme (0,5 %), Liège (0,2 %). Il subit des pertes dans quatre autres districts électoraux du Sénat : Charleroi-Thuin (— 0,4 %) ; Tournai-Ath-Mouscron, Mons-Soignies et Namur-Dinant-Philippeville (— 0,1 %). Il reste stable dans le Luxembourg.

Les meilleurs scores d'Ecolo, à la Chambre, se situent dans les arrondissements de Namur et de Nivelles avec 8,7 % et 8 % des votes valables. Pour le Sénat, Ecolo récolte 8 % dans l'arrondissement de Nivelles.

Pour les autres arrondissements, Ecolo se situent dans la fourchette de 5 % à 7,4 %.

Pour ce qui concerne les « petites listes », les partis n'obtenant pas au moins 5 % des votes valables, certains résultats sont importants à relever.

Le FDF, présent uniquement dans l'arrondissement de Nivelles, reste à 0,2 % des votes valables, mais progresse d'environ 1.000 voix, pour la Chambre et le Sénat.

Le Rassemblement Wallon refait une apparition. Il récolte plus de voix que le Parti Wallon en 1985 — 11.550 contre de 8.015 — soit 0,6 % des voix.

Le Parti Communiste avec 1,6 % à la Chambre et 1,7 % au Sénat continue de perdre des électeurs. Il reste toutefois toujours en tête des partis d'extrême gauche. En effet, si le Parti Ouvrier Socialiste double ses voix, le Parti du Travail de Belgique reste au niveau de 1985 soit respectivement 0,6% (Chambre et Sénat) et 0,4 % (Chambre) ; 0,5 % (Sénat).

L'Union Démocratique pour le Respect du Travail absente dans beaucoup d'arrondissements récolte 0,3 % des suffrages valables à la Chambre et au Sénat.

Enfin, signalons que le Parti des Belges de Langue Allemande (PDB) augmente de 1,4 % dans les cantons germanophones avec 15,8 %.

Nous pouvons à ce stade formuler quelques interprétations.

La progression générale du PS indique que les électeurs wallons ont voté pour un changement de politique à la fois par rapport aux choix des mesures d'austérité effectuées dans les matières économiques et sociales et vis-à-vis de la question communautaire par l'entremise d'une accentuation du fédéralisme.

Le léger progrès du PSC montre que globalement les électeurs wallons n'ont pas sanctionné ce parti pour les positions fermes défendues dans le projet de compromis relatif aux fourons. Mais d'autre part, il semble que les progrès enregistrés dans les différents arrondissements soient plus liés à la personnalité des candidats placés en tête de liste : (pour la Chambre) Maystadt à Charleroi, Wathélet à Verviers, Deprez à Nivelles ; (pour le Sénat) Liénard à Mons, Dalem à Namur, Mainil à Mons et Wintgens à Verviers par exemple. Ces personnalités ont occupé des fonctions importantes au niveau national ou régional.

Les pertes du PRL peuvent s'expliquer par l'effet conjugué de l'absence de position claire dans la proposition de solution sur les Fourons et les différentes mesures d'austérité ayant un caractère néo-libéral affirmé portant sur des choix ne prenant pas assez en compte les soucis des particuliers à revenu faible ou moyen.

La légère progression des Ecologistes semble indiquer que l'association Ecolo-Sep n'a pas remporté le succès escompté. En effet, le Sep en 1985 avait récolté 1,4 % des votes valables. On constate que le report des voix n'a pas été automatique et qu'il n'a donc pas profité aux Ecologistes. Les tensions internes au parti ne sont sans doute pas étrangères aux résultats d'Ecolo.

Si les résultats électoraux exprimés en voix ont une importance certaine pour connaître l'impact de chacune des formations politiques présentes, le nombre d'élus est déterminant pour assurer la majorité parlementaire aux différents niveaux de pouvoir.

Les arrondissements wallons ont élu 69 députés sur les 212 que comprend la Chambre des représentants. Le PS gagne trois sièges et le FDF un. Le PSC et ECOLO en perdent un chacun. Le PRL, quant à lui, perd deux députés.

Ces mouvements de sièges sont différents selon les arrondissements. Sur les 13 arrondissements de la Chambre, 9 subissent des transformations dans leur représentation partisane.

A Charleroi, le PSC gagne deux sièges au détriment du PRL et d'Ecolo qui en perdent chacun un.

Si à Mons, le PS prend un siège au PRL, à Thuin le PRL prend un siège au PS.

Dans l'arrondissement de Tournai-Ath-Mouscron, le PS enlève un siège supplémentaire au détriment du PSC.

A Huy-Waremme, le PRL obtient un siège alors que le PS en perd un.

Le PS passe de 6 à 7 représentants dans l'arrondissement de Liège alors que le PRL diminue de un.

Dans l'arrondissement de Neufchâteau-Virton, le PRL perd sa représentation acquise en 1985 au profit du PS.

A Namur, le PS prend le deuxième siège que le PSC avait acquis par l'apparementement en 1985.

Enfin à Nivelles, le PSC perd un siège au profit du FDF suite aux nouvelles dispositions de l'apparementement dans la province de Brabant.

En ce qui concerne les sénateurs élus directs, seul l'arrondissement de Nivelles et la Province de Luxembourg connaissent des modifications.

A Nivelles, le PRL reprend le siège de la VU suite aux nouvelles dispositions de l'apparementement dans la province de Brabant.

Dans le Luxembourg, le PRL perd sa représentation au bénéfice du PS.

Le nombre d'élus à la Chambre des représentants et au Sénat à une implication directe sur la composition des conseils régional et communautaire. Le Conseil Régional Wallon compte 104 sièges. Les élections ont donné 51 sièges au PS, soit un gain de 4 sièges. Il n'a raté la majorité absolue que de deux sièges puisqu'elle est de 53. Le PSC et le PRL, ayant perdu chacun un siège, en comptent à présent 25. La majorité qu'ils avaient obtenue en 1985, par l'éviction illégale du sénateur Volksunie Van Overstraeten, n'est plus atteinte. Il sont donc dans l'impossibilité de reconduire cette majorité.

En conclusion de ce chapitre électoral, nous pouvons affirmer que le Parti Socialiste renforce sa position de premier parti de Wallonie et cela depuis 1985. L'explication de ce phénomène trouve ces origines sur deux plans.

Le premier est l'ampleur et les choix politiques effectués dans le cadre de l'assainissement budgétaire mené par la majorité sociale-chrétienne-libérale où l'accent néo-libéral s'est porté au désavantage des ménages. Le déclin du Parti Réformateur Libéral serait l'indice de l'expression du mécontentement des électeurs Wallons sur les choix économiques.

Le second reste sans conteste la fermeté des électeurs wallons de s'affirmer comme force de contre-poids face aux pressions communautaires

et régionales de nos voisins du Nord. Le relatif maintien du Parti Social Chrétien semble confirmer cette hypothèse suite à la fermeté du Vice-Premier Ministre Maystadt dans le projet de solution sur les Fourons.

III. Le sentiment d'appartenance au cœur de la problématique culturelle en Wallonie (8).

Depuis la réforme institutionnelle de 1980 et à l'approche d'une nouvelle, nous pouvons nous demander comment les Wallons vivent la nouvelle structure de l'Etat. Nous pouvons aussi nous interroger de savoir comment se positionnent les individus par rapport aux nouvelles institutions.

Toute cette problématique a fait l'objet d'études annuelles par sondages de 1979 à 1986. Les enquêtes n'ont pas été menées en 1983 et 1985 (9).

Nous nous sommes attachés dans cet article à analyser le sentiment d'appartenance des Wallons. Ce sentiment d'appartenance permet de mettre en évidence l'identité des individus. Cette identité témoigne de l'attachement des personnes à leur réseau institutionnel se référant à une culture et un territoire précis.

Nous analyserons dans un premier temps les constantes du sentiment d'appartenance dans les différents sondages.

Dans un second temps, nous tâcherons de définir les déterminants sociologiques du sentiment d'appartenance. Pour ce faire, nous avons distingué les caractéristiques sociales propres et les attitudes et opinions politiques des répondants.

La troisième partie mettra l'accent sur l'évolution du sentiment d'appartenance de 1979, année précédant la réforme de l'Etat, jusqu'en 1986, année de la dernière enquête menée dans le cadre du projet de recherche.

A. CONSTANTES GÉNÉRALES SUR TOUS LES SONDRAGES.

Cette première partie analysera le sentiment d'appartenance selon une perspective synchronique, c'est-à-dire sans considérer l'aspect évolutif.

(8) M. COLLINGE, Le sentiment d'appartenance : une identité fluctuante, in *Complexe Belgique, Cahiers du Centre d'Action Culturelle de la Communauté d'Expression Française (CACEF)*, n° 130, pp. 7-23.

Tout le numéro est consacré à la problématique des opinions et attitudes des belges face aux nouvelles institutions communautaires et régionales.

(9) Sondages réalisés en commun par l'UCL et l'ULB dans le cadre d'un projet de recherche financé par le FRFC sur les attitudes des belges vis-à-vis des problèmes communautaires.

Pour mener à bien cette analyse, nous considérons l'ensemble des échantillons lors de chaque enquête.

La question sur le sentiment d'appartenance a été posée dans chaque enquête. Sa formulation et les possibilités de réponses étaient toujours les mêmes.

Considérant l'ensemble des répondants pour chacune des enquêtes, nous pouvons tirer un ensemble de constantes se vérifiant à chaque sondage à quelques rares exceptions près.

D'une manière générale, le sentiment d'appartenance à l'ensemble des belges est dominant en Wallonie.

Le sentiment d'appartenance à la Région Wallonne est le second en ordre d'importance. La Communauté vient ensuite.

Pour être complet, notons que le sentiment d'appartenance à la province est très faible partout.

L'appartenance à la ville ou à la commune est relativement peu importante en Wallonie.

Le choix des réponses à cette question sur le premier groupe d'appartenance, nous permet de voir à quelle forme d'identité se raccrochent les Wallons.

Les Wallons ont une identité nationale puis régionale. L'identité communautaire n'intervient qu'en troisième lieu.

Le sentiment d'appartenance à la région, en Wallonie, peut être lié à la situation économique de cette région. N'ayant que peu de problèmes de défense culturelle, les Wallons perçoivent plus les problèmes de déclin économique de leur Région et se sentiraient plus attachés à la défense de leur territoire en tant qu'entité économique que culturelle. Le sentiment d'appartenance, en Wallonie, est lié, essentiellement, à la crise économique et sociale. Nous noterons qu'environ deux Wallons sur trois estiment que si leur Région avait plus de pouvoir, elle pourrait mieux faire face à la crise économique et sociale.

D'autre part, nous percevons un sentiment de minorisation chez les francophones. La nature du sentiment de minorisation serait politique, économique et social.

L'aspect politique de la minorisation proviendrait des différents conflits politiques de l'après-guerre. Ces derniers ont montré une différence nette de points de vue entre le nord et le sud du pays. Chaque Région présentait une homogénéité d'opinion sur une solution éventuelle. Mais de par la loi du nombre, les avis francophones étaient dilués et effacés lorsque les opinions étaient présentées au niveau national. Cela s'est particulièrement concrétisé lors de la scission de l'Université de Louvain et des réformes constitutionnelles de 70 et 80. Cette dernière a certainement renforcé le sentiment de minorisation chez les francophones. En effet,

n'a-t-il pas fallu dix ans pour réaliser l'application du 107 quater, de manière inachevée, alors que la communautarisation était déjà effective ?

De même sur le plan économique et social, les Wallons ont vu s'accroître les investissements d'infrastructure en Flandre (les ports de Zeebruges et d'Anvers, le complexe sidérurgique de Sidmar...), alors que leurs charbonnages ont été démantelés, leur sidérurgie de Liège et Charleroi restructurée et amoindrie et leur tissu industriel réduit.

B. LE CLIVAGE NATIONAL - COMMUNAUTAIRE/RÉGIONAL.

Ce qui frappe en première lecture, c'est l'existence d'un clivage entre les personnes se sentant d'abord appartenir à l'ensemble des belges et celles se sentant d'abord appartenir à une Communauté ou à une Région.

La question qui vient à l'esprit est de se demander ce que représente les personnes s'identifiant d'abord à la Communauté ou à la Région par rapport à ceux qui s'identifient à l'ensemble des belges. Pour la clarté de l'exposé nous parlerons des nationalistes et des régionalistes.

Notre analyse portera sur deux niveaux. Le premier tentera de dégager les caractéristiques sociologiques de ces personnes.

Le second confrontera cette catégorie de répondants et leur positions et attitudes par rapport à certains problèmes politiques.

1. *Les caractéristiques socio-professionnelles.*

Nous avons relevé deux caractéristiques socio-professionnelles significatives : le niveau d'études et le revenu. Par rapport, au sentiment d'appartenance, seules ces deux variables d'identification indiquent une relation significative.

En Wallonie, les premiers sondages indiquaient un lien entre le sentiment régionaliste et le niveau d'études supérieures. La dernière enquête montre que ce lien tend à s'inverser.

En Wallonie, les hauts revenus étaient proportionnellement plus régionalistes, au début des années 80. Mais en 1986, cette corrélation s'atténue et nous trouvons proportionnellement plus de régionalistes dans la catégorie des revenus inférieurs à 50.000 F par mois.

Ces caractéristiques peuvent être mises en relation avec l'études des électors des partis communautaires. Toutefois, suite à la disparition du RW, c'est le parti socialiste qui repris, en grande partie, les revendications régionalistes dans son programme. C'est de cette manière que nous pourrions expliquer les modifications de l'échantillon wallon.

2. *Les opinions politiques.*

Nous nous sommes interrogés de savoir si les attitudes et les opinions politiques n'avaient pas une réelle influence sur le sentiment d'appartenance.

En Wallonie, l'appartenance syndicale serait liée au sentiment régionaliste.

La signification du clivage gauche-droite est difficile à préciser. Mais comme le note A.-P. Frogner (10), ces notions de gauche et de droite consiste surtout dans la capacité d'organiser le champ politique de façon simple, d'y situer les partis, les groupes et les hommes politiques, et de rendre plus aisée l'interprétation des actions et des décisions politiques.

En Wallonie, la majorité des répondants se positionnent au centre gauche. Toutefois, les personnes ayant un sentiment d'appartenance régionale sont proportionnellement plus nombreuses dans les positions de gauche sur l'axe. Alors que les personnes ayant un sentiment d'appartenance nationale sont proportionnellement plus nombreuses à droite sur l'axe.

En Wallonie, les régionalistes votaient pour le RW, depuis la disparition de ce dernier, les régionalistes se sont répartis dans l'ensemble des autres formations politiques. On notera, toutefois, que les régionalistes sont plus nombreux, mais pas majoritaires, au PS et chez Ecolo que dans les autres partis PRL, PSC, SEP et UDRT où les nationalistes sont largement majoritaires.

3. *Les attitudes politiques.*

Au delà, des opinions et attitudes politiques traditionnelles, nous nous sommes demandés si une relation existait entre l'engagement politique des répondants, au travers de leurs actions politiques, et le sentiment d'appartenance. Nous distinguons trois niveaux d'actions politiques : les actions politiques passives, individuelles et collectives.

Les actions politiques passives ne nécessitent aucun engagement mais une simple réception de l'information politique. Par exemple, nous pouvons citer la lecture des journaux, écouter les émissions politiques à la radio et regarder les émissions politiques à la télévision.

Nous parlerons d'actions politiques individuelles parce que ces actions profitent, en premier lieu, à la personne qui les posent. De plus, elles se font de personne à personne. C'est principalement, l'intervention auprès

(10) A.-P. FROGNIER, *L'axe gauche / droite*. In : *Res Publica*, 1975, n° 4, pp. 471-478.

des organisations ou de personnes influentes, convaincre des personnes de voter comme soi, le travail pour un problème local.

Dans le dernier type d'actions que nous distinguons, les personnes s'engagent avec d'autres, publiquement, pour réaliser des objectifs précis. Nous les appellerons les actions politiques collectives. Elle regroupent surtout les activités dans les campagnes électorales, l'assistance à des réunions politiques et l'intervention sur des sujets politiques dans les médias.

Cette échelle d'actions politiques révèle une corrélation significative avec le sentiment d'appartenance. Dans le premier type, nous trouvons une majorité de nationalistes. Dans le second, ces derniers diminuent au profit des régionalistes. Enfin, dans la dernière catégorie, les régionalistes sont majoritaires alors que les nationalistes deviennent minoritaires.

Il existe donc bien un lien entre l'engagement politique et un sentiment d'appartenance régionale ou communautaire.

C. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DU SENTIMENT D'APPARTENANCE.

Au delà, des constantes sur l'ensemble des sondages, nous pouvons analyser l'évolution du sentiment d'appartenance. Considérant les mêmes individus d'un échantillon à l'autre, nous observons s'ils changent d'opinions ou pas. Nous pouvons, à partir de ces constatations, tenter d'expliquer les changements d'opinions.

Chez les Wallons, le sentiment d'appartenance à l'ensemble des belges est le plus élevé en 1981 et en 1985.

Le sentiment d'appartenance à la Communauté subit une chute très significative à partir de 1984, alors qu'il n'était déjà pas très élevé.

Le sentiment régional est le plus haut en 1979 et en 1984 mais reste plus ou moins stable pour les autres années.

Le sentiment d'appartenance semble évoluer au fil des événements politiques et économiques.

Il est symptomatique de voir que lorsque la pression des revendications flamandes se fait plus forte, lors des débats préparatoires à la réforme d'août 1980, lors des développements de l'affaire Happart, en 1982 et 1984, le sentiment d'appartenance régionale des Wallons est en hausse au détriment du sentiment d'appartenance national. Notons la simultanéité du sentiment d'appartenance régionale le plus élevé (24 %) et le succès électoral de J. Happart aux élections européennes de juin 1984. L'enquête avait été effectuée en mai de la même année.

Nous pouvons ajouter que sur le plan économique la période de 1982 à 1984, durant laquelle le sentiment d'appartenance régionale a subi la

plus forte augmentation (de 17 % à 24 %), la Wallonie vivait les graves problèmes de la restructuration de la sidérurgie liégeoise et carolorégienne.

Par contre, si le discours politique tente de geler les problèmes communautaires en mettant en avant la nécessité d'assainir les finances de l'Etat pour éviter sa faillite pure et simple, le sentiment d'appartenance régionale diminue au profit du sentiment d'appartenance national. Ces discours ont surtout dominé du côté des partis de la majorité gouvernementale, PRL et PSC, lors des campagnes électorales de 1981 et 1985.

Une identité fluctuante !

Les Wallons se sentent d'abord Belges puis Wallons.

Le sentiment d'appartenance à l'ensemble des belges est assorti de la capacité du pouvoir régional à faire face à la crise économique et social. Le sentiment d'appartenance en deuxième instance est d'ailleurs la Région. Il existe donc un lien entre le sentiment d'appartenance et la crise économique. Le lien entre le sentiment d'appartenance et l'axe gauche-droite confirme la détermination du caractère économique du sentiment d'appartenance. L'évolution du sentiment d'appartenance, en Wallonie, montre que celui-ci est lié aux différents événements politiques.

Sur le plan socio-politique, le sentiment d'appartenance semble associé à une certaine forme de culture politique.

Nous constatons, en effet, que le sentiment d'appartenance communautaire et régional est lié à l'engagement politique et au niveau d'études et pécuniaires élevés. Le choix du sentiment d'appartenance serait corrélé au niveau de connaissance politique des individus et par transition à l'engagement croissant dans l'action politique.

Nous pouvons donc parler d'une identité fluctuante qui apparaît ou disparaît entre une identité nationale et une identité régional-communautaire suivant les événements politiques et l'évolution structurelle et conjoncturelle de la vie économique.

Conclusion.

Cette analyse des trois grands enjeux qui ont marqué la vie sociétale en Wallonie au cours de l'année 1987 démontre à suffisance que les événements qui ont marqué cette année s'inscrivent dans une évolution structurelle de la société belge que les comportements électoraux de décembre 1987 n'ont fait que rendre plus visible encore. L'élément le plus révélateur de cette analyse est bien l'existence d'une interdépendance entre l'évolution économique de la région, le comportement électoral de la population et la manière dont la population s'identifie culturellement

à sa collectivité territoriale. En d'autres termes, le comportement électoral des wallons aurait vraisemblablement suivi la même tendance que celle de la Flandre, à savoir le soutien à la politique économique du gouvernement Martens VII, si les gouvernements successifs avaient appliqué en Wallonie une réelle politique de reconversion industrielle plutôt que de recourir à une politique facile mais budgétairement lourde de création d'un tertiaire de consommation. Notons que l'application d'une telle politique de reconversion n'était guère souhaitée par les responsables gouvernementaux flamands qui préféraient par un comportement non volontariste de l'Etat laisser libre cours à la dynamique de développement du Nord du Pays.

L'articulation de l'enjeu communautaire à l'enjeu économique ne s'est, cependant pas cristallisé sur le seul comportement électoral mais elle transparait aussi au travers du sentiment d'appartenance des wallons. Ceux-ci pour des raisons historiques qu'il serait trop long de développer, se sont identifiés plus que les flamands au sentiment national belge par association au succès de la première révolution industrielle qui fut l'œuvre de la bourgeoisie industrielle francophone (11). Cette réalité historique explique en grande partie le fait que les wallons se définissent avant tout comme belges mais il est significatif aussi le sentiment d'appartenance à la région wallonne prenne nettement la pas sur la référence francophone dans un contexte où l'économie détermine les choix électoraux. Tel nous semble être une des explications fondamentales du phénomène Happart dont la symbolique a dépassé largement le problème fouronnais.

Au delà d'un simple constat de l'articulation entre ces trois enjeux, il importe de noter que leur superposition entraîne un raffermissement de la conscience wallonne et une certaine radicalisation des relations communautaires belges. L'année 1987 pourrait très bien être considérée comme l'année de la concrétisation du divorce belge tant annoncé et décrit dans les années 70. 1987 est effectivement une année de rupture, prélude à un temps de crise institutionnelle fondamental de la société belge. Les difficultés issues des élections de décembre 87 pour la création d'un nouveau gouvernement après le seuil historique des 147 jours en sont la suite logique.

(11) M. QUÉVIT, *Les causes du déclin Wallon*, Ed. Vie Ouvrière, 1978.

